

Projet Educatif du territoire Ville de Vinay

2022-2025

vinay
SCOLAIRE



Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de l'Isère

Préambule

La ville de Vinay, engagée de longue date dans une politique éducative ambitieuse, a élaboré son premier PEDT dès l'année 2015.

Le premier PEDT, mis en œuvre au moment du changement d'organisation de la semaine scolaire, a permis de structurer et d'étoffer l'offre périscolaire tout en renforçant la cohérence et la complémentarité entre les différents temps scolaires, péri et extra-scolaires.

Ce deuxième PEDT 2022-2025 poursuit le travail engagé pour modifier la manière de conduire l'action éducative, en l'envisageant de façon plus collective et partagée, dans un objectif affiché de co-éducation avec les familles, les parents d'élèves délégués, l'Éducation Nationale, les associations sportives et culturelles de la Ville et les services municipaux.

Celui-ci s'inspire du Projet Educatif de Territoire intercommunal.

Il s'agit aussi, à travers ce projet, de démocratiser, sur l'ensemble du territoire, l'accès aux savoirs, à la santé, aux pratiques artistiques et sportives afin de tendre vers une réduction des inégalités sociales et culturelles.

Le projet éducatif du territoire de la ville de Vinay constitue un outil de référence pour une meilleure prise en compte des besoins et du rythme de chaque enfant sur son territoire, pour améliorer la qualité et la diversité de l'offre éducative, pour permettre la réussite et le développement personnel de tous les enfants et lutter contre les inégalités scolaires.

A Vinay, une concertation jugée indispensable pour faire émerger une culture éducative commune et cohérente pour l'ensemble des éducateurs qui accompagnent l'enfant dans ses différents temps de vie a été engagée.

« Il faut tout un village pour élever un enfant »

Ce proverbe africain nous rappelle que l'éducation ne se limite pas au foyer mais est rendue possible par l'intervention de plusieurs acteurs et institutions, à travers une pluralité d'expériences, de rencontres et d'environnements.

En tant que parents, éducateurs et pédagogues, il est important d'être conscient du rôle de « passeur culturel » que chacun véhicule, et des responsabilités qui l'accompagnent.

La transmission de la langue, de la culture et des valeurs contribue à favoriser la définition de l'identité de l'enfant au quotidien et à l'aider à devenir un adulte responsable.

La collectivité de Vinay tiendra son engagement de pilote en proposant une offre de services de qualité, accessible, pour tous les enfants, ainsi que son rôle d'accompagnateur des différents co-éducateurs du territoire dans les projets éducatifs qu'ils pourront proposer.

Sommaire

I. Modalités d'élaboration du PEdT 2022-2025

1.1 Objectifs politiques généraux

1.2 Les Objectifs et les axes de travail pour l'élaboration du PEdT 2022-2025

II. Identité et fonction du PEdT Vinois

2.1 Son identité

2.2 Ses fonctions

2.3 Territoire et public concernés

2.4 Partenariats et ressources mobilisés pour sa mise en œuvre

III. Organisation des accueils « les 3-12 ans entrée dans la scolarité, collectivité assurée »

3.1 Les objectifs éducatifs du PEdT partagés par les partenaires

3.2 Lien avec les projets d'écoles

3.3 Thèmes retenus pour les activités périscolaires (matin, midi et soir)

3.4 Les activités extrascolaires (vacances et mercredi)

3.5 Sites utilisés pour les activités

3.6 Lien avec les dispositifs existants

3.7 Organisation, inscriptions et tarification des accueils périscolaires

IV. La prise en compte du handicap et de la tolérance

V. Les instances et les outils

5.1 Pilotage et animation du projet

5.2 Coordinateur du PEdT

VI. Evaluation du dispositif

I. Modalités d'élaboration du PEdT 2022-2025

1.1 Objectifs politiques généraux

La communauté de commune Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté a établi son Projet Educatif de Territoire intercommunal (PEdTI) en 2021. Sur la base de ce PEdTI , l'équipe municipale de Vinay a souhaité compléter et précisé ce projet en établissant son propre PeDT 2022-2025 avec les objectifs suivants :

➤ **Le droit à l'éducation pour chacun et pour tous**

La Ville de Vinay tient à réaffirmer l'éducation comme droit fondamental de l'enfant et plus largement du citoyen. En ce sens, elle souhaite garantir l'accès de tous à une éducation de qualité. L'éducation est entendue au sens large sans la réduire à la scolarité, il s'agit bien de considérer l'enfant et l'adolescent dans sa globalité et ainsi de favoriser son épanouissement, son ouverture au monde, et de lui permettre de développer ses potentialités. Des moyens importants sont mobilisés pas la villes, en termes de locaux, matériel et personnels, afin de favoriser l'accueil des enfants sur les différents temps de la journée.

➤ **L'équité, la lutte contre les discriminations et les inégalités sociales et territoriales**

Assurer la réussite éducative de tous les enfants sans distinction c'est agir de manière équitable sur le territoire en renforçant les moyens là où il y en a le plus besoin.

Lutter contre les discriminations et les inégalités en visant l'équité, en favorisant les mixités (sociales, culturelles, géographiques, filles/garçons, etc.) et en renforçant le lien social.

➤ **La coéducation, une responsabilité partagée entre les différents acteurs éducatifs aux côtés des parents**

Ce principe affirme que l'éducation est l'affaire de tous - et en premier lieu des parents - sur tous les temps de l'enfant et de l'adolescent. Le PEdT reconnaît les compétences de chacun ainsi que les différentes formes d'éducation comme complémentaires. Il s'agit ici de reconnaître que chaque action éducative contribue à la construction et au développement de l'enfant et de l'adolescent. Ce projet à fait l'objet de nombreux temps d'échange et de travail entre les différents acteurs (représentant des parents d'élèves, agents des services municipaux et intercommunaux, personnel de l'éducation nationale, représentant des association, ...).

➤ **La cohérence et la continuité éducative sur les différents temps de l'enfant et de l'adolescent**

Les différents temps de l'enfant et de l'adolescent sont à la fois ceux qui se succèdent au sein d'une journée ou d'une semaine (scolaire, périscolaire, extrascolaire) mais également les différentes étapes dans la vie de l'enfant puis de l'adolescent (crèche, maternelle, primaire, collège). Chacun de ces temps implique de multiples acteurs, projets, espaces... Le PEdT entend donner un cadre permettant de garantir une continuité entre ces différents moments avec des principes et des valeurs communs et partagés par tous.

1.2 Les Objectifs et les axes de travail pour l'élaboration du PEdT 2022-2025

Le PEDT est un projet partagé qui définit des valeurs, une vision pour l'Éducation, des orientations de travail, des objectifs prioritaires, des outils d'évaluation. Pour élaborer le projet 2022-2025, la collectivité a souhaité plusieurs types de rencontres organisées de façon à stimuler l'intelligence collective et à favoriser l'expression de tous.

➤ Les intentions affichées pour la co construction du projet :

- Créer un cadre et un climat propice à l'écoute et à la coopération.
- Ajuster les modes d'animation et les supports aux différents niveaux de participation souhaités.
- Construire une communauté éducative partageant une culture commune au service d'objectifs partagés.

➤ L'organisation

Les participants ont donc été accueillis dans une configuration permettant les échanges (petits groupes), avec un matériel adapté (murs d'affichages, projections...) et des techniques d'animation favorisant l'inter-connaissance, la rencontre, l'apprentissage de l'écoute à partir d'ateliers et d'exercices ludiques.

Une première réunion de présentation du projet a été organisée en janvier 2022 avec des parents, une deuxième avec des enseignants, des agents des différents services de la ville et du CCAS, des acteurs associatifs, des partenaires institutionnels.

Elles ont toutes été conçues sur le même principe :

- Présentation des éléments de l'audit du service scolaire.
- Présentation de la démarche participative et collaborative et d'un échéancier de plusieurs rencontres et groupes de travail.

Elaboration des objectifs généraux du PEdT avec l'ensemble des acteurs éducatifs du territoire sur deux réunions :

- Réflexion collective sur le fond : Pour stimuler la production collective, les participants ont d'abord été mis au travail à partir de questions simples, car faisant appel à l'expérience de chacun quel que soit son statut (acteurs, parents, professionnels, bénévoles...) mais permettant une mise en perspective des enjeux pour l'Éducation :
- Eduquer, c'est quoi pour vous ?
- Réalisation d'intentions éducatives en lien avec la question ci-dessus
- Déclinaison des intentions éducatives en objectifs
- Hiérarchisation des objectifs par les participants

Les objectifs retenus par l'ensemble des acteurs éducatifs sont :

- **Transmettre des valeurs, des connaissances pour aider l'enfant à se construire et à favoriser le "vivre ensemble »**
- **Apprendre à se respecter et respecter l'autre dans sa différence, son environnement social pour permettre à l'enfant de devenir un citoyen responsable**
- **Favoriser l'autonomie en guidant l'enfant vers de nouvelles acquisitions afin de lui permettre de savoir apprendre, de grandir et de lui apporter de la confiance en soi**
- **Guider l'enfant vers son indépendance pour lui permettre d'acquérir le libre arbitre et la confiance en soi en vue de son autonomie**

L'ensemble de la matière collectée à chacune de ces différentes étapes permet de dégager aujourd'hui :

- Une vision à partager, un cap à maintenir
- Un socle de valeurs à incarner ensemble
- Des compétences et des qualités à cultiver chez les enfants.... et les adultes
- Des sujets prioritaires de travail partagés
- Des modalités de travail à privilégier pour faire communauté éducative ensemble

II. Identité et fonction du PEdT Vinois

2.1 Son identité

La Ville de Vinay est située dans le département de l'Isère, en région Auvergne-Rhône-Alpes.

La commune se situe dans la basse vallée de l'Isère, dénommée également « Pays du Sud-Grésivaudan », entre Grenoble et Valence. C'est également une des villes portes du Parc naturel régional du Vercors¹.

La commune de Vinay est également nichée au cœur de la plus grande noyeraie d'Europe dont la production relève d'une appellation d'Origine Contrôlée, celle de la noix de Grenoble (obtenue en juin 1938) qui s'étend sur trois départements : Isère, Savoie et la Drôme.

Vinay fut le chef-lieu de son canton jusqu'aux élections départementales de 2015, car à compter de ce scrutin, Vinay et les communes de son ancien canton ont toutes été incorporées dans le nouveau Canton du Sud Grésivaudan dont le siège de chef-lieu est installé à Saint-Marcellin.

Elle fait partie de la communauté de communes de Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté.

2.2 Ses fonctions

Le PEdT de la ville de Vinay s'adresse à l'ensemble des enfants de 3 à 10 ans et à leurs familles ; il couvre l'ensemble des actions éducatives qui les concernent.

Le PEdT Vinois constitue le cadre de référence pour l'ensemble de la communauté éducative agissant auprès de ce public avec une prise en compte globale de tous les temps de l'enfant (scolaires, périscolaires et extrascolaires).

Il s'inscrit dans une dynamique de partenariat renouvelé autour d'une responsabilité éducative partagée entre la Ville de Vinay, la direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de l'Isère, Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES), la Caisse d'Allocations Familiales de l'Isère (CAF), les associations, les familles et les équipes éducatives. Le PEdT prend appui sur le Contrat Enfance Jeunesse porté conjointement par la CAF et la Ville de Saint Marcellin et l'ensemble des dispositifs contractuels et partenariaux existants

2.3 Territoire et public concernés

Concernant les établissements scolaires, le territoire compte :

- Une école maternelle « Le Séquoia » avec 139 enfants scolarisés
- Une école élémentaire « La Mayette » 307 enfants scolarisés
- Un école privée « La providence » 115 enfants scolarisés
- Un collège « Joseph Chassigneux » 562 enfants scolarisés

Pour les autres structures intercommunales sur le territoire:

- Une bibliothèque
- 1 accueil de loisirs extrascolaire et périscolaire (mercredi) intercommunale
- Un relais info familles
- Un multi accueil « la courte échelle »
- Un relais d'assistante maternelle « A petits pas »
- Un lieu parents enfant « Bulles de mômes »

Un tissu du monde associatif nombreux et de qualité

La commune de Vinay possède un tissu associatif important avec presque 80 associations référencées sur le territoire, offrant aux Vinois et Vinoises une offre diversifiée d'activités tant culturelles que sportives ou de sensibilisation à l'environnement.

La commune, en concertation avec les différents partenaires et co-éducateurs, rédige et s'engage autour d'un PEdT à destination de tout enfant ou jeune de son territoire de 3 ans jusqu'à 10 ans, pour accompagner le citoyen en devenir. Qu'il soit convaincu de l'importance de la cohérence éducative sur le territoire, la commune souhaite, à travers ce PEdT, lier et coordonner entre elles les différentes offres disponibles en faveur de l'enfant et du jeune.

2.4 Partenariats et ressources mobilisés pour sa mise en œuvre

Le PEDT 2022 -2025 s'attachera donc à faire évoluer collectivement nos modes de pensées et d'action pour :

- Regarder autrement : chacun peut être acteur de son propre développement (programmes scolaires, règles de vie, lois...)
- Penser autrement : En croisant nos savoirs, qu'ils soient issus de l'expérience, du vécu de chacun, de la pratique professionnelle cela permet de décroisonner les disciplines et les champs d'intervention. Intégrer la complexité du monde, en prenant en compte différentes interactions.
- Agir autrement : Par la coopération entre professionnel et non professionnel. En favorisant la pluralité des ressources, documentaires, pédagogiques, humaines. En intégrant la diversité sociale et l'interculturalité.

Les groupes ayant participé aux différentes rencontres nous ont permis de lister tout ce qui pourrait permettre de mieux travailler, coopérer, décroisonner pour faire vivre l'idée de « communauté éducative » et créer les conditions permettant de rester orientés vers la vision du monde dessinée au cours du travail collectif :

- Partager la réflexion et l'action entre parents et professionnels et entre professionnels de métiers différents. Cela nécessite de se pencher sur les organisations, les missions des uns et des autres, les horaires de travail des professionnels, pour permettre la création d'espaces de travail partagés.
- Aller à la rencontre, aller vers les familles, les publics les plus éloignés des structures ou des partenaires peu impliqués.
- Associer les enfants aux différents stades des projets : réflexions, analyses, actions, évaluations.
- Mobiliser en priorité les ressources locales (talents, matériaux, espaces, énergies humaines...)
- Rendre possible le partage des espaces, terrains, ressources.
- Mutualiser le plus possible les formations, outils et supports pédagogiques, réflexions, recherches...
- Mobiliser des moyens pour accompagner les professionnels dans leur pratiques et leurs difficultés, notamment en ayant recours à des ressources externes et / ou en se formant, en pratiquant le « co-développement » (chaque professionnel peut être ressource pour un collègue).
- Organiser une rencontre de la communauté éducative en début d'année scolaire.

- Construire un / des outils d'évaluation au départ de chaque projet, action afin de mesurer, partager, valoriser les résultats, réussites, progrès. Veiller à ce que ces outils soient, au moins partiellement, parlants pour tous et toutes (y compris les enfants).

Plusieurs nouveaux partenariats pourront être engagés avec l'ensemble des acteurs des structures communales et intercommunales durant 2022-2025.

III. Organisation des accueils « les 3-10 ans entrée dans la scolarité, collectivité assurée »

Tout en tenant compte des apprentissages de l'évaluation du précédent PEdT, l'écriture de ce projet est portée par l'ambition de reconstruire et de redynamiser la collaboration des co-éducateurs qui s'est essoufflé au fil du temps.

3.1 Les objectifs éducatifs du PEdT partagés par les partenaires

La priorité absolue et primordiale pour tous les acteurs sera d'assurer la sécurité physique, psychologique, morale et affective de l'enfant. L'ensemble des objectifs vise le développement des savoir-faire et savoirs-être des enfants.

Les acteurs du territoire souhaitent partager ensemble les objectifs ci-dessous :

- Transmettre des valeurs, des connaissances pour aider l'enfant à se construire et à favoriser le "vivre ensemble »
- Apprendre à se respecter et respecter l'autre dans sa différence, son environnement social pour permettre à l'enfant de devenir un citoyen responsable
- Favoriser l'autonomie en guidant l'enfant vers de nouvelles acquisitions afin de lui permettre de savoir apprendre, de grandir et de lui apporter de la confiance en soi
- Guider l'enfant vers son indépendance pour lui permettre d'acquérir le libre arbitre et la confiance en soi en vue de son autonomie

3.2 Lien avec les projets d'écoles



Les 5 domaines de l'école :

- Mobiliser le langage dans toutes ses dimensions (théâtre, littérature jeunesse, débats philo, comptines et chansons, ...),
- Développer un climat scolaire serein et apaisé,
- Agir, s'exprimer, comprendre à travers l'activité physique (sports découvertes et initiations)
- Agir, s'exprimer, comprendre à travers les activités artistiques (culture, histoire des arts et arts visuels...)
- Construire les premiers outils pour structurer sa pensée (les mathématiques, les apprentissages scientifiques...),
- Explorer le monde (documentaires, les différences culturelles, les récits de voyageurs...)

Les projets d'écoles seront renouvelés en 2022 en lien avec ce PEdT

La Ville a également élaboré, en concertation avec l'équipe pédagogique de l'école maternelle et les ATSEM, **une charte des ATSEM** permettant une meilleure lisibilité et organisation à travers les missions de chacun.

Pour finir, la ville emploie une assistante administrative pour la gestion administrative de l'école élémentaire. Un agent essentiel pour transmettre et faire le lien entre le service scolaire de la ville et la direction de l'école.

3.3 Thèmes retenus pour les activités périscolaires (matin, midi et soir)



Accueil du matin (7h30-8h30)

Dans toutes les écoles, les enfants sont accueillis en garderie dès 7h30. Il s'agit de proposer un moment de transition entre la maison et l'école qui doit permettre à l'enfant d'aborder sereinement les apprentissages scolaires.

Accueil individualisé et échelonné des enfants puis accompagnement par les animateurs vers un réveil en douceur. (coin lecture, jeux calmes, espace détente)

Les objectifs de ce temps sont évoqués dans le projet pédagogique.



La pause méridienne (11h30-13h45)

Ce temps doit permettre aux enfants de se ressourcer avant les apprentissages de l'après-midi. Il s'agit de proposer un temps de repas de qualité, des activités de détente et des temps calmes adaptés à l'âge et aux besoins des enfants.

Les animateurs accompagnent les enfants à la restauration scolaire et assurent des activités récréatives avant ou après le repas.

Les objectifs de ce temps sont :

- Éduquer au goût et réduire le gaspillage alimentaire par la découverte des aliments, tendre à l'autonomie des enfants, adapter les quantités, trier et recycler.
- Développer des moments de convivialité agréables et éducatifs par les conditions d'accueil et prendre en compte le rythme de l'enfant, le sensibiliser aux menus.
- Favoriser la participation des enfants dans les activités en proposant des ateliers diversifiés en lien avec leurs attentes, soutenir l'apprentissage du vivre-ensemble.



Activités après la classe 16h30 à 17h30

Dès la sortie de l'école, les enfants sont pris en charge par les animateurs et peuvent d'abord prendre un petit temps pour goûter.

La collectivité propose la mise en place d'activités autour de 3 thèmes majeurs.

Ils se déclineront en une offre de services pour tous qui rejoindra les volontés éducatives de tous les partenaires.

- ❖ Thème de la santé, du sport et du bien-être
- ❖ Thème de la culture, des arts et de la littérature et de l'ouverture sur le monde
- ❖ Thème des sciences du numérique et de la robotique ainsi que la biodiversité et l'environnement

Les thèmes seront déclinés en objectifs intermédiaires et opérationnels dans le projet pédagogique.



Accueil du soir 17h30 à 18h30

Il s'agit d'un temps libre encadré avec départ échelonné.

3.4 Les activités extrascolaires (vacances et mercredi)

Lors de chaque période de vacances c'est à l'échelle intercommunale, la communauté de communes de Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté que sont organisés des accueils de loisirs en direction des 3/12 ans.

Les activités extrascolaire et plan mercredi sont proposés en lien avec le PEdTi de l'intercommunalité.

Les activités proposées tiennent compte des lieux d'animations, de socialisation, de loisirs et de découverte, ils favorisent le développement social et individuel des enfants et des ados.

3.5 Sites utilisés pour les activités

- Les écoles, avec structures de jeux et divers équipements
- La bibliothèque
- L'école de musique
- Les salles mutualisées entre le périscolaire et le centre de loisirs
- Le complexe sportif
- Le gymnase
- Le restaurant scolaire
- Les salles annexes attenantes aux écoles

La Ville a également élaboré une **charte des locaux** qui vise à obtenir une meilleure lisibilité des salles partagées, une organisation fluide permettant ainsi une bonne gestion mutualisée des locaux municipaux et du matériel à destination des enfants. Cette charte permet d'améliorer les moyens mutualisables entre écoles et périscolaires pour améliorer l'accueil des enfants.

Une convention de mise à disposition des locaux et du personnel entre l'intercommunalité et la Ville est également en place pour une meilleure utilisation.

3.6 Lien avec les dispositifs existants

La Convention Territoriale Globale CTG (ancien Contrat Enfance Jeunesse-CEJ)

C'est un engagement réciproque de co-financement signé entre la CAF et la commune qui est basé sur les objectifs de développement de la commune et de l'intercommunalité quant à la mise en œuvre d'une politique en faveur de l'enfance et de la jeunesse.

Les Activités Pédagogiques Complémentaires (APC)

Le dispositif porté par l'éducation nationale, renforce des heures d'activités qui s'ajoutent aux 24 heures d'enseignement hebdomadaires de temps scolaire. Il s'agit d'activités menées par les enseignants, avec un groupe d'élèves restreint, qui peuvent être articulées avec les activités périscolaires.

Les APC permettent une aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages, une aide au travail à l'organisation personnelle, la mise en œuvre d'une activité prévue par le projet d'école, ou le cas échéant en lien avec le projet éducatif.

Le Conseil Municipal des Enfants (CME)

Le Conseil municipal des enfants a pour objectif d'initier les jeunes à la démocratie et à la citoyenneté, de favoriser leur participation à la vie de la communauté pour l'intérêt général et de les faire s'exprimer dans le respect constant des autres.

3.7 Organisation, inscriptions et tarification des accueils périscolaires

Modalités d'inscriptions :

Les inscriptions se font via le portail Citoyen accessible depuis le site internet de la ville. Elles sont valables à l'année.

Un dossier administratif est obligatoire pour pouvoir bénéficier des accueils périscolaires. Un accueil physique et téléphonique est mis en place pour les familles.

Une démarche accueil qualité est engagée. Par conséquent et afin de lutter contre les fractures numériques, les personnes n'ayant pas d'accès internet ont la possibilité de se rendre au service Scolaire de la mairie durant les heures d'ouverture de ce dernier.

Tarification :

Une nouvelle tarification sans distinction entre les résidents et les non-résidents de la Commune, a été proposée.

Elle vise :

- L'adaptation de la participation financière des familles en fonction de leurs revenus ou sur la base du quotient familial pour l'ensemble des accueils périscolaires.
- Une tarification équitable et solidaire.
- Une simplification de la facturation pour répondre à la gestion mensuelle du budget des familles.

Ainsi la tarification est établie par tranche de quotient familial réparti en neuf tranches avec une facturation mensuelle.

Ces tarifs sont délimités en tenant compte :

- d'un prix et d'un quotient planchers,
- d'un prix et d'un tarif plafonds.

Les tarifs sont consultables sur le Portail citoyen, le site de la ville et dans le flyer de rentrée distribué à chaque famille et sur les supports de communication de la commune.

Une certaine souplesse dans les délais d'inscription et de réservation est permise aux familles puisque celles-ci peuvent avoir lieu jusqu'à la veille 8h00.

Aussi des pénalités de retard ou de non-réservation sont applicables par le service, le cas échéant.

Les enfants atteints ou souffrant d'allergies alimentaires importantes peuvent à la demande du médecin et en lien avec le Directeur.rice de l'école, bénéficier d'un Plan d'accompagnement individualisé (PAI), prenant la forme d'un panier repas.

IV. La prise en compte du handicap et de la tolérance

Définition du Handicap : « Constitue un handicap, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives, ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. »

L'inclusion signifie que l'individu n'est pas en marge mais qu'il appartient au groupe social. Il revient donc au groupe de compenser ce qui le rend vulnérable en adaptant l'environnement ou l'activité.

La mise en œuvre de l'inclusion pourra être soutenue par une charte des enfants en situation de handicap co-écrite avec les acteurs du territoire et disponible en pièce complémentaire du PEdT.

Les objectifs portés par cette charte sont :

- **Accepter la différence pour combattre la discrimination et s'ouvrir les uns aux autres pour vaincre les peurs et évoluer ensemble.**
- **Rendre accessible à tous, les différents accueils afin de faire progresser les enfants et les rendre plus autonomes.**
- **Travailler en réseau entre les différentes institutions qui gravitent autour de l'accompagnement de l'enfant afin de partager les moyens et les objectifs.**
- **Permettre un accueil bienveillant et plus individualisé par le biais de formations et d'accompagnement du professionnel accueillant**

C'est en jouant et en pratiquant ensemble des activités culturelles ou sportives que les enfants apprendront la tolérance, le respect de leurs différences et la solidarité.

Cette volonté d'inclusion, partagée par les pouvoirs publics et les organisateurs d'accueils collectifs de mineurs, nécessite une information claire et précise sur l'importance que revêt une telle décision de leur part mais aussi une formation particulière de leurs équipes pédagogiques. L'inclusion se prépare, se vit et s'évalue.

En prenant appui sur la charte, les co-éducateurs pourront actionner les dispositifs et le réseau pour faciliter l'accueil de tous.

V. Les instances et les outils

5.1 Pilotage et animation du projet

Une instance de pilotage régulière nommée « comité de suivi » se réunira 1 à 3 fois par an.

Ce comité est constitué :

- Directeurs/Directrices de chaque école.
- Un enseignant de chaque école.
- Un représentant des accueils extrascolaires et périscolaires (mercredi)
- Deux représentants de parents d'élèves de chaque école
- Les animateurs/rices référent(e)s de chaque école.
- Le responsable du service scolaire / périscolaires
- L'élue au scolaire.

Peuvent être conviés aux différents comités de suivi en fonction du besoin : IEN, CAF, DRAJES, CCAS, CME

Le Comité de Pilotage du PEdT est l'organe central de réflexion et de concertation qui assure l'évaluation de la mise en œuvre des axes stratégiques et opérationnels et l'organisation de l'ensemble des temps éducatifs.

Il a pour mission de faire vivre le PEdT, et de s'assurer de la transversalité de la démarche éducative. Il devra :

- S'assurer de la cohérence du projet,
- Enrichir et développer le projet,
- Favoriser le dialogue et la réflexion collective,
- Evaluer et rectifier le projet au cours de son cycle de 3 ans
- Evaluer le PEdT en phase finale pour améliorer l'écriture d'une nouvelle édition.

5.2 Coordinateur du PEdT

Le coordinateur du PEdT sera le garant de la mise en œuvre du projet et de son développement, par sa participation à l'organisation technique et pédagogique des activités périscolaires. Il sera le lien entre les différents partenaires co-éducatifs du territoire et l'interlocuteur privilégié pour tous les acteurs du projet.

Le coordinateur retenu est le responsable du service scolaire de la commune de Vinay.

VI. Evaluation du dispositif

Une démarche d'amélioration continue pilotée par les instances du PEdT fera l'objet d'une présentation annuelle en Comité de Pilotage général.

Cette démarche s'appuiera sur :

- La formalisation d'un plan d'actions sur les 3 ans du PEdT 2022—2025 pour chaque priorité de travail élaboré par le comité
- La mobilisation d'un socle d'indicateurs quantitatifs qui seront suivis sur la durée du PEdT
- Le recueil de la parole de chacun (enfants, parents, professionnels) par des enquêtes annuelles
- Des apports qualitatifs à partir de retours de terrain et d'observation
- Un bilan sur l'avancement des objectifs (via la mobilisation des productions des acteurs, des expérimentations en cours, des projets d'école ou encore des projets pédagogiques des accueils de loisirs). Une attention particulière sera portée sur l'apport des activités périscolaires pour la réussite éducative des enfants.